

Le 18 décembre 1768 - Poivre au ministre : traite d'esclaves

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.90, n°74

Insuccès de la traite d'esclaves au Mozambique, seuls aptes à servir sur les vaisseaux. Traite frauduleuse d'esclave de pacotille à Madagascar dont Dumas aurait profité.

Lettre à rapprocher de celle du 25 octobre 1768 dont elle reprend en «copié-collé » une bonne partie.

On trouvera le mémoire joint à cette lettre dans la base documentaire => Année 1768 - Récit d'une mission de traite au Mozambique.

A l'Isle de France, le 18 décembre 1768

N°148 Traite.

Monseigneur,

La flûte du Roi *l'Ambulante* que j'avais envoyé à Mozambique pour y faire une traite d'esclaves, est rentrée dans le port, le 22 octobre dernier. Son voyage a été malheureux. Elle ne nous a apporté que huit esclaves de Mozambique.

Vous verrez dans le mémoire ci-joint qu'il m'a été remis par le Sr Panon les causes du manque de succès de la traite.

Cependant nos espérances étaient fondées sur le retour de ce bâtiment, nous en attendions des bras, surtout pour les travaux de la Marine, auxquels les esclaves de Mozambique sont les seuls dans ces parages qu'on puisse y appliquer. Il n'est pas possible de confier le service du port à des Noirs de Madagascar : ils sont si amoureux de leur liberté et de leur pays qu'ils ne résistent jamais à la tentation d'enlever les bateaux qu'on leur confie pour retourner dans leur île qu'ils savent être sous le vent de celle-ci.

J'attends M. le Ch. Desroches pour lui proposer de faire une nouvelle tentative à la côte de Mozambique, par le moyen soit d'une flûte du Roi commandée par des navigateurs du pays, soit des armateurs particuliers, dans la vue de nous procurer les esclaves nécessaires pour le service de la Marine.

S'il était possible de faire passer les vaisseaux de la Compagnie destinés pour ces îles, à la côte d'Afrique, soit à Gorée ou ailleurs, pour y prendre chacun 60 ou 100 esclaves, et les transporter ici, ce serait un grand avantage pour le service du Roi dans cette colonie.

A défaut de Noirs de Guinée, il serait peut-être possible d'obtenir de la Cour de Portugal, son agrément pour la traite, au moins d'un millier d'esclaves de choix. Cette traite qui nous serait d'une grande utilité, ne nuirait en aucune façon à l'établissement portugais, et lui serait au contraire profitable, car les Portugais de Mozambique ont beaucoup plus d'esclaves qu'ils ne sauraient en nourrir, et au-delà des transports annuels qu'ils en font tant à Goa qu'au Brésil.

Lorsque la flûte *l'Ambulante* était à Mozambique, il se trouvait dans ce pays plus de 1500 esclaves à vendre, dont les habitants étaient surchargés, qu'ils ne pouvaient nourrir, dont ils désiraient de se défaire à très bas prix. Mais le gouverneur portugais, homme riche, vieux, infirme, prêt à être relevé et à aller rendre ses comptes à Lisbonne, n'a jamais osé prendre sur lui de permettre une traite défendue par sa Cour. La qualité de la flûte commandée par des officiers du Roi a été une raison de plus qui lui a fait craindre de transgresser la loi. Dans tous les temps il avait lui-même, ainsi que ses prédécesseurs, fermé les yeux sur le commerce que les Français négociants particuliers, avaient fait à Mozambique. Il n'a osé avoir la même condescendance pour un vaisseau du Roi commandé par des officiers qui sont dans le cas d'avoir des relations avec le Ministère portugais. D'un autre côté, MM. les officiers de la Marine ont craint de compromettre le pavillon du Roi, en faisant une traite particulière, sans l'aveu du gouverneur du pays.

Au sortir de Mozambique, la flûte *l'Ambulante* a fait son retour par le nord de Madagascar, et a mouillé à Foulepointe pour y prendre un chargement. Le Sr Glemet était établi en ce lieu où il régissait les traites du Roi. Il n'a donné à la flûte qu'environ 100 bœufs et point d'esclaves.

Cependant la flûte en a apporté ici, et l'on a assuré qu'il en avait été embarqué une grosse quantité. M. Dumas a fait marcher plusieurs détachements pour arrêter et saisir les esclaves qu'on disait débarqués en fraude. 24 Noirs ont été arrêtés et conduits en prison. C'était en effet des Noirs nouveaux. M. le baron de St Mart les a réclamés comme à lui appartenant pour les avoir achetés, sans qu'on ait pu découvrir de quel bâtiment ces Noirs avaient débarqué.

J'ai chargé le Sr Ardibus du Rameau, commissaire de la marine, de faire les perquisitions les plus exactes sur le débarquement de ces Noirs de pacotille.

En conséquence, il a dressé un procès-verbal dont j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie. Vous y verrez, Monseigneur, que le Sr Glemet avait donné un ordre pour l'embarquement de trente Noirs, et que c'est tout ce que l'on a pu découvrir après les recherches qu'il a été possible de faire.

Je suis bien assuré qu'il y a eu sur *l'Ambulante* une grosse quantité d'esclaves de pacotille provenant de Foulepointe. Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'il y en avait pour le compte de M. Dumas, et que ce commandant lui-même étant allé à bord de la flûte, en a débarqué dans son propre canot quelques-uns qui appartenaient à M. le major Montvert. Mais, quoique je sois très certain de ce que j'ai l'honneur de vous avancer, je ne saurais vous en donner aucune preuve, pas plus que du coup de vent qui a passé ici il y a deux jours.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis, Isle de France, le 18 décembre 1768

* * *